

L'attitude des syndicats

Julien Bauer

Volume 8, Number 2, 1977

Le Canada et le Québec – Bilan et Prospective

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700781ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700781ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bauer, J. (1977). L'attitude des syndicats. *Études internationales*, 8(2), 307–319.
<https://doi.org/10.7202/700781ar>

ATTITUDE DES SYNDICATS

Julien BAUER *

Le 16 novembre 1976, c'était la joie au sein des centrales syndicales. Normand Rodrigue¹ parlait de « victoire du monde ordinaire sur les forces obscures du capitaliste anglo-saxon » ; Fernand Daoust² accueillait « cette victoire avec une joie indescriptible. On a l'impression, ce soir, qu'un vent de changement extraordinaire déferle sur le Québec et on pense qu'avec autant d'élus sensibilisés aux problèmes des gagne-petit, le climat des relations de travail va changer en profondeur ». Sur la même longueur d'onde, le parti québécois annonçait qu'il avait « un préjugé favorable à l'égard des travailleurs ».

À quoi attribuer ces déclarations ? La lune de miel entre les centrales syndicales et le gouvernement du PQ va-t-elle marquer durablement le climat des relations de travail ou ne sera-t-elle qu'un épisode vite oublié ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous allons d'abord présenter brièvement les principales caractéristiques des relations patronales-syndicales au Québec ; nous exposerons ensuite quelles étaient les relations entre les centrales et le PQ avant l'élection du 15 novembre, puis quelles sont les attitudes face au gouvernement du PQ ; enfin, nous esquisserons la voie vers laquelle le syndicalisme s'engagea probablement.

Les relations de travail au Québec

Le Code du Travail de la Province de Québec régit les relations de travail de la majorité des entreprises et des syndicats au Québec. En effet, seules les industries de nature interprovinciale, nationale ou internationale, comme les transports, les communications, la radio et la télévision – mais non la presse écrite –, les banques, les mines d'uranium, les élévateurs à grain, les compagnies déclarées d'intérêt public et les compagnies de la Couronne relèvent de lois fédérales. Selon une étude que nous avons faite en 1975, le pourcentage de la main-d'œuvre québécoise sujette à la juridiction fédérale était très légèrement supérieur à 10%.

Le taux de syndicalisation est de l'ordre de un tiers de la main-d'œuvre. Les syndiqués se partagent en trois principales centrales : la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ), la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) et la Centrale des Enseignants du Québec (CEQ) ; une centrale mineure : la

* *Professeur au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal.*

1. Président de la Confédération des Syndicats Nationaux.

2. Secrétaire général de la Fédération des Travailleurs du Québec.

Confédération des Syndicats Démocratiques (CSD) et des syndicats indépendants (fonctionnaires, Alcan au Lac Saint-Jean, etc.).

Les deux principales centrales, la CSN et la FTQ, ont des structures très dissemblables. La CSN regroupe, par l'intermédiaire de ses fédérations, des travailleurs du Québec. La FTQ, elle, comprend les sections locales des syndicats nationaux (lisez canadiens) et internationaux (lisez nord-américains) affiliés au Congrès du Travail du Canada (CTC), les sections locales directement affiliées au CTC, les organisations régionales ou provinciales et les conseils régionaux de travailleurs affiliés aux syndicats-membres du CTC.

En d'autres termes, la FTQ est le représentant québécois des syndicats canadiens et nord-américains alors que la CSN recrute exclusivement au Québec. Il en va de même pour la CEQ qui regroupe les enseignants franco-catholiques de la province. Quant à la CSD, née d'une scission à la CSN en 1972, elle recrute exclusivement au Québec, généralement dans des industries à bas salaires (textiles et chaussures).

Les relations industrielles au Québec sont à la fois « québécoises » et « continentales ». Québécoises dans la mesure où quelque 90% de l'industrie et des services est soumis à la législation provinciale, québécoises encore dans la mesure où la CSN, la CSD et la CEQ sont des centrales purement québécoises sans attache avec d'autres centrales hors de la province. « Continentales », par contre, puisque les branches québécoises des syndicats canadiens font partie d'un tout canadien, et celles des syndicats internationaux, d'un ensemble nord-américain. La présence de capitaux américains ne peut que renforcer la tendance « continentale ». Le fait que le cadre juridique soit essentiellement provincial n'empêche pas ce droit d'encadrer des réalités socio-économiques qui sont, elles, à l'échelle de l'Amérique du Nord.

I – RELATIONS DES CENTRALES SYNDICALES AVEC LE PARTI QUÉBÉCOIS AVANT LES ÉLECTIONS

A – Le fossé entre les centrales et le gouvernement de Robert Bourassa

L'état des relations syndicats-PQ ne peut être compris sans référence à l'animosité qui a caractérisé les rapports syndicats-*parti libéral*.

Dès l'élection de 1970, la fissure entre les syndicats et le gouvernement libéral est apparue ; elle n'a fait que s'accroître pendant six ans.

Pendant la crise d'octobre, les trois centrales, Claude Ryan du *Devoir*, René Lévesque et quelques autres, publiaient un manifeste demandant au gouvernement de négocier avec le *Front de Libération du Québec* pour la libération de Pierre Laporte (14 octobre 1970). Lecture était faite d'une position inter-syndicale sur les « valeurs fondamentales ». Du même édifice de la CSN, René

Lévesque lisait la position du Conseil national du PQ, donnant ainsi l'impression d'une collusion avec les syndicats.

Plus tard, au printemps 1972, le gouvernement réussissait à briser la grève du Front commun³ : loi 19 suspendant le droit de grève dans les secteurs public et parapublic, emprisonnement des leaders des trois centrales qui avaient appelé à défier les injonctions ordonnant le retour au travail. Toute querelle oubliée, les trois emprisonnés utilisent le même langage face au gouvernement : « il faut abattre le régime ». C'est ce qu'affirme Marcel Pépin⁴ dans son rapport moral au XLV^e Congrès de la CSN, ce qui lui vaut la « une » du *Devoir*. C'est ce qu'affirme la CEQ lors de son XXII^e Congrès en juin 1972 en précisant : « ...et tout gouvernement qui pratiquera le libéralisme économique dans sa forme actuelle ». Quant à Laberge⁵, invité au congrès de la CSN, il déclare : « nous verrons à assainir ensemble le régime, plus pourri que celui de Duplessis ».

En 1973, le mouvement syndical croit venu le moment du règlement de compte. Mais, comme l'expliquera Marcel Pépin⁶ : « Tout au long de l'automne, la vie syndicale s'est à peu près arrêtée au Québec. Les centrales ont ajusté leur montre à l'heure de l'élection. Par crainte de nuire au PQ, elles sont délibérément demeurées bien coites. Pour n'effrayer personne, elles ont jugé bon de faire comme si elles n'existaient pas. Arrive le 29 octobre : le régime si décrié triomphe. C'est l'abattement. »

La lutte reprend en 1976. Cette fois, Robert Bourassa choisit deux chevaux de bataille : la place du Québec au sein du Canada et les relations de travail. Dans son annonce des élections, le 19 octobre 1976, il parle de « réévaluer l'équilibre des groupes sociaux au sein de notre collectivité », de « certains dirigeants syndicaux qui ne veulent plus respecter le contrat social établi avec eux en 1964 », d'« abus inadmissibles dans l'exercice du droit de grève, abus qui à certains moments équivalaient à des gestes de cruauté à l'égard de personnes innocentes et démunies » et au cas où les choses ne seraient pas suffisamment claires, Bourassa déclare le 2 novembre : « ils vont voir que la population va décider qui mène, les syndicats ou le gouvernement. » Les centrales visées répondent en ordre dispersé : la FTQ appuie inconditionnellement le PQ (conférence de presse de Laberge le 4 novembre), la CSN, sans appuyer le PQ, appelle à voter contre le *parti libéral*, la CEQ recommande de battre les rouges, « médaille d'or de l'antisyndicalisme » (Charbonneau).

Il n'est donc pas surprenant que le 15 novembre soit considéré en premier lieu comme la défaite de Bourassa et suscite la joie des syndicats. Cette joie est cependant plus ou moins affichée selon les centrales.

3. Front commun intersyndical CSN-CEQ-FTQ dans les secteurs public et parapublic.

4. Alors président de la CSN.

5. Président de la FTQ.

6. *La Presse*, 21 décembre 1973.

B – Entente entre les centrales et le PQ ?

Pour la FTQ, c'est une joie sans mélange puisqu'elle a officiellement endossé le PQ. Ce n'est pas sans de nombreux débats que la centrale en est arrivée à cette position. Le XIII^e congrès de la FTQ, tenu à Montréal, du 3 au 7 décembre 1973, a vu un affrontement entre les partisans et les opposants du PQ. Le ton fut donné par le président du Comité des résolutions, Paul-Émile Boudreau, qui, membre du PQ⁷, déclarait que le PQ n'est pas au service de la classe ouvrière. Auparavant, en juin 1973, le directeur du Syndicat canadien de la Fonction publique, Jacques Brûlé, avait estimé que seuls le NPD et le PQ appuyaient les syndicats. Les arguments contre une alliance avec le PQ sont principalement les suivants :

1. le parti n'a jamais donné suite à une résolution de son congrès de 1971 prévoyant la constitution d'un comité de consultation permanent avec les centrales syndicales ;
2. les statuts du parti interdisent les cotisations des syndicats en tant que tels ;
3. le rapprochement avec un parti politique lors de la Révolution tranquille a abouti au régime Bourassa.

À ces critiques, ceux qui sont favorables au PQ arguent que :

1. les structures permettent aux ouvriers d'occuper la place qu'ils veulent ;
2. le programme tient compte des principales revendications syndicales ;
3. maintenir la division des forces d'opposition ne profite qu'au pouvoir.

Lors du congrès d'août 1976, malgré l'opposition de certains militants, l'exécutif de la FTQ reçoit le mandat d'appuyer le PQ. L'interprétation que donne Laberge de ce mandat apparaît clairement une semaine après l'annonce des élections. Après avoir remarqué qu'il n'est pas personnellement indépendantiste et que l'indépendance n'est pas la seule solution, il estime que « le PQ représente la seule chance d'avoir un gouvernement fort devant Ottawa et conscient des intérêts du peuple⁸ ». Selon Laberge, le PQ est « le seul parti qui puisse vraiment représenter les intérêts des travailleurs ou, en tout cas, permettre à ces derniers de faire valoir démocratiquement leurs vues⁹ ».

Le trajet de la CSN et de son président est différent. Le 3 mars 1970, Pépin déclare à *la Presse* que la CSN est toujours fédéraliste mais que ça peut changer. Ceci ne l'empêche pas, dans une « Lettre aux militants », de reconnaître que « la question de la séparation du Québec se posera dans toute son acuité d'ici quelques années à peine ». Quatre ans et un front commun plus tard, le XLVI^e Congrès de la CSN (juin 1974) entendait une violente attaque de Michel Chartrand, président du Conseil central de Montréal, contre « les caves du PQ qui veulent protéger les droits de la minorité anglophone ». Le XLVII^e Congrès, qui voit l'élection de Norbert Rodrigue à la place de Marcel Pépin,

7. Il avait été auparavant créditiste, puis candidat du NPD.

8. *Le Devoir*, 27 octobre 1976.

9. *Idem*.

suit Pépin qui se dit favorable à un parti des travailleurs – traité de « fumisterie » par Laberge – mais contre l'entrée de la CSN dans la politique électorale. La CSN n'interdit nullement à ses membres de voter et de militer pour le PQ mais à titre personnel ; la centrale, elle, se réfugie dans une neutralité bienveillante à l'égard du PQ. Durant la campagne électorale, Rodrigue déclare : « s'il est important de donner une leçon au parti libéral..., nous savons que le prochain gouvernement, quel qu'il soit, sera encore au service de la classe dominante, de la classe qui exploite. À cause de cela, la CSN n'appuie aucun parti ». Un document CSN de la même époque se contente d'affirmer « qu'il faut faire en sorte que le rapport de force des travailleurs organisés soit le meilleur possible au lendemain de l'élection ».

C'est une position semblable que défend la CEQ. Elle se montre nationaliste (XXII^e et XXIII^e congrès en 1972 et 1973) mais attache une plus grande importance à la lutte de classes (« l'école et la lutte de classe », tel est le thème du XXIV^e congrès en 1974) qu'à la lutte nationale et soutient indirectement le PQ en demandant à ses membres d'assurer la défaite du parti libéral.

Avant les élections, la situation est donc une centrale, la FTQ, qui prend fait et cause pour le PQ, deux autres centrales, la CSN et la CEQ, qui se refusent à appuyer officiellement le PQ tout en ayant de nombreux militants communs aux syndicats et au parti.

II – L'ATTITUDE DES CENTRALES SYNDICALES ENVERS LE PQ APRÈS LES ÉLECTIONS

Une fois le PQ au pouvoir, quelles ont été les réactions des centrales ? Il nous faut d'abord étudier la position du PQ face aux syndicats avant de passer en revue les divergences inter- et intra-syndicales ainsi que leurs raisons pour en arriver aux tendances qui se dessinent.

A – La position du PQ face aux syndicats

Les programmes successifs du PQ ont considéré le syndicalisme « comme un élément normal et indispensable » qu'il faut toutefois « aider à se redéfinir et à se regrouper sur des bases nationales¹⁰ ». Les programmes recommandent l'accréditation et la négociation par secteur. Des éléments, anathèmes pour les employeurs, ont été ajoutés en 1973 – syndicalisme de cadres – et en 1975 – formule Rand obligatoire, « assurer qu'une grève légale entraîne un arrêt de la production de l'unité concernée par la négociation¹¹ » – éléments d'autant plus importants qu'ils joueraient dans le cadre d'une négociation sectorielle. La vision du syndicalisme qu'a le PQ est celle d'un syndicalisme « libéré de son rôle défensif et purement revendicatif », qui « deviendra l'instrument d'une

10. Programme 1969, p. 62.

11. Programme 1975.

participation responsable des travailleurs aux décisions qui les concernent à tous les niveaux¹² », autrement dit, un syndicalisme marchant la main dans la main avec l'État.

Dans la pratique, la politique de l'opposition péquiste à l'Assemblée nationale a été hésitante, le PQ voulant à la fois rester près des syndicats et d'une opinion publique souvent exaspérée par les grèves du secteur public. C'est ainsi que les députés du PQ ont voté pour la Loi 73 qui obligeait les employés de l'Hydro-Québec à rentrer au travail (1972), qu'ils ont voté en deuxième lecture pour et en troisième contre la Loi 253 qui limitait le droit de grève dans les services essentiels.

Dès l'élection, le PQ lance une offensive de charme tous azimuts auprès des syndicats. Cette offensive comprend « le préjugé favorable aux travailleurs », une ouverture vers les centrales – c'est entouré de quatre ministres¹³ que René Lévesque reçoit le *Mémoire commun de revendications CSN-CEQ* et se dit impressionné par lui –, le respect de certaines promesses électorales comme le maintien des augmentations de salaires obtenues par les employés des secteurs public et parapublic avant le 15 novembre ainsi que des augmentations dans l'industrie de la construction, des décisions souhaitées par les centrales comme le démantèlement de la Commission anti-inflation, l'abandon des poursuites contre les syndiqués en vertu des Lois 23 et 253, la présence du Premier Ministre au colloque de la FTQ sur la sécurité le 17 mars 1977... Le tout est couronné par une invitation à un sommet économique des « partenaires sociaux » où, selon René Lévesque, à défaut de concertation, on verra « l'amorce d'un dialogue de bonne foi en vue d'un minimum de paix sociale ». On est loin de l'attitude crispée du gouvernement précédent.

Tenant l'appui des syndicats pour acquis, le gouvernement a relégué leurs revendications en problèmes à régler plus tard. C'est ainsi qu'on a remis à l'automne 1977 ou plus tard les mesures législatives prévues pour rendre la syndicalisation plus facile, pour interdire l'utilisation de briseurs de grève..., c'est ainsi que le projet d'assurance-automobile reste en deçà des attentes syndicales et que le ministre responsable, Lise Payette, refuse de recevoir André L'Heureux, vice-président de la CSN et père du débat sur l'assurance-auto, c'est ainsi que le budget Parizeau en est un de consolidation économique et non pas sociale, c'est ainsi que des flèches sont lancées contre les dirigeants syndicaux qui ont « cherché leur emprisonnement » (René Lévesque au *Centre des dirigeants d'entreprise*, le 20 mars 1977) ou que les représentants CSN venus réclamer la nationalisation des ressources hydro-électriques d'Alcan se font ridiculiser par le ministre des Richesses naturelles.

Le gouvernement, même s'il a un « préjugé favorable », ne se sent aucunement lié par les demandes syndicales.

12. *Un gouvernement du parti québécois s'engage*, 1973, p. 87.

13. MM. Burns, Couture, Landry et Marois.

B – Divergences inter- et intra-syndicales

Du côté des centrales, l'émotion du 15 novembre apaisée, le sens critique reprend ses droits et la lutte reprend de plus belle entre partisans et opposants du PQ.

Les partisans s'attaquent de l'intérieur aux centrales « tièdes » à l'égard du gouvernement, en particulier la CEQ. Dans un « Texte de réflexion pour circulation interne », texte reproduit dans tous les journaux du Québec, Hubert Sacy, attaché de presse du président de la CEQ, déclare qu'il est « certain que le PQ est un parti progressiste », que c'est le parti pour lequel les travailleurs et les membres de la CEQ, en particulier, ont voté « par conviction et non faute de mieux », que le PQ « n'est pas un parti bourgeois » et qu'enfin il est « le parti des membres de la CEQ ». En conclusion, « la CEQ doit, elle aussi, se dire clairement – et dire – qu'elle a un préjugé favorable au gouvernement péquiste et pratiquera la politique de la main tendue et de l'œil ouvert ».

Main tendue, c'est notamment le cas de la présentation avec la CSN d'un mémoire commun de revendications au gouvernement. Par contre, lorsqu'il s'agit de répondre à l'invitation d'assister au sommet économique, ce n'est qu'après de nombreux débats et à une assez faible majorité (68 contre 49) que le Conseil général de la CEQ répond par l'affirmative. La CEQ garde l'œil ouvert et tend mollement la main.

À la CSN, le combat entre partisans et opposants du gouvernement est particulièrement acerbé. Au lendemain de l'élection, des dirigeants de la CSN déclaraient au *Devoir*¹⁴ : « le mouvement syndical pourrait devenir autre chose qu'une machine à revendications si le projet collectif mis de l'avant par le PQ donnait lieu prochainement à des réalisations concrètes ». On croit lire le programme du PQ ! Cependant, à la même date, les présidents de fédération CSN veulent être « très prudents au début ». Pour éviter un conflit entre les « participationnistes » et l'extrême-gauche, animée par Michel Chartrand, qui repousse tout lien avec le gouvernement, la CSN s'en remet à un comité¹⁵ chargé de reformuler la stratégie, ce qui évite pour un court temps un débat idéologique.

Ce débat reprend au Conseil confédéral d'avril 1977 où les deux tendances s'affrontent violemment. Le Conseil rejette par un vote des deux tiers ou des trois-quarts¹⁶ un amendement qui condamnait le tripartisme sous toutes ses formes¹⁷, puis décide de s'en remettre au Congrès de la CSN qui se tiendra le 19 mai, soit quelques jours avant le sommet.

14. *Le Devoir*, 19 novembre 1976.

15. Qui comprend, entre autres, l'ancien président de la CSN, Marcel Pépin.

16. *Le Devoir*, 23 avril 1977.

17. Il faut noter à ce sujet qu'il existe deux formes de tripartisme : celui préconisé par le Congrès du Travail du Canada qui dans son *Manifeste du monde du travail pour le Canada* adopté en mai 1976 l'assimile explicitement à la négociation collective et qui a commencé à se manifester lors d'une rencontre secrète à Ottawa les 18 et 19 mars 1977, tripartisme unanimement rejeté par les centrales québécoises, y compris la FTQ qui est affiliée au CTC (!) et le tripartisme à la québécoise, symbolisé par le « sommet », qui pourrait être acceptable à la majorité des syndicats au Québec.

À la FTQ, la centrale la plus péquiste, les dirigeants décident d'adopter une politique de rapprochement continu avec le PQ. Dans le numéro de février du *Monde ouvrier*, on parle de « donner sa chance au PQ ». L'invité d'honneur du colloque sur la sécurité des travailleurs n'est nul autre que le Premier Ministre. Le président de la FTQ, Louis Laberge, connu pour son franc-parler, s'abstient de critiquer le gouvernement.

Que ce soit à la FTQ péquiste ou aux autres centrales hésitantes, le *Regroupement des militants syndicaux*¹⁸ unit les militants opposés à toute forme de « contrat social » avec le gouvernement, jugé d'autant plus dangereux qu'il a un abord moins rébarbatif que le précédent¹⁹.

C – Raisons des divergences

Les divergences qui ne sont pas qu'intersyndicales – les centrales, nous l'avons vu, sont loin d'être monolithiques – s'expliquent largement par la position de chacune des centrales dans le monde du travail.

La CEQ est assurée de son monopole syndical, ce qui lui permet de consacrer plus de temps aux débats idéologiques. Elle est tiraillée entre le confort intellectuel de l'opposition systématique (qu'il était beau le temps où la bourgeoisie honnie était représentée par Bourassa !) et le désir d'influencer le PQ par le biais des militants communs. Elle est tiraillée également par deux volets de la politique gouvernementale : rigueur budgétaire qui ne peut que limiter les augmentations de salaires à venir et politique linguistique qui ne peut que favoriser les enseignants francophones en envoyant les enfants d'immigrants dans le secteur français.

La position de la CSN tient pour beaucoup au fait que le gouvernement est le principal employeur, ce qui entraîne une politisation inévitable des conflits de travail dans les secteurs public et parapublic. La position est également influencée par le souvenir de la Révolution tranquille où, après quelques années d'excellentes relations, les ponts ont été coupés entre la centrale et le parti au pouvoir. Les structures très décentralisées de la CSN permettent aux minorités de se faire entendre, en particulier à la minorité gauchiste qui a peur de voir le syndicalisme se lier à un parti qui n'est pas celui des travailleurs.

La FTQ peut se permettre d'être plus proche du PQ. Elle recrute surtout dans le secteur privé, ce qui entraîne une dépendance moindre de ses membres à l'égard de la politique salariale du gouvernement. Elle comprend des syndicats affiliés aux syndicats nord-américains, syndicats puissants, réformistes et qui n'hésitent pas à négocier leur appui aux partis. Enfin et surtout, la position de la FTQ à l'intérieur du mouvement syndical nord-américain ressemble étrangement à celle du gouvernement Lévesque face au Canada et aux États-Unis.

La percée économique américaine au Canada s'est accompagnée d'une percée syndicale. Aux deux grandes centrales américaines, l'*American Federa-*

18. Créé en 1976.

19. Voir le *Cahier du RMS* n° 4 : « Non au sommet économique, non au contrat social ».

tion of Labour et le Congress of Industrial Organizations, correspondaient au Canada le Trades and Labour Congress of Canada et le Canadian Congress of Labour et, au Québec, la Fédération provinciale du Travail du Québec et la Fédération des Unions industrielles du Québec. À la suite de la fusion entre l'AFL et le CIO, le TLCC et le CCL se sont fondus en un Congrès du Travail du Canada (avril 1956), les pendants québécois créant la Fédération des Travailleurs du Québec (février 1957).

La FTQ souffre du même complexe que le CTC. En effet, chacune de ces organisations affirme son indépendance à l'égard de l'échelon supérieur : CTC pour la FTQ, AFL-CIO pour le CTC. Quand la centrale canadienne prend soin de préciser que « les relations qui existent entre le CTC et l'AFL-CIO sont fraternelles et non structurelles²⁰ », la FTQ indique qu'elle se propose « de pratiquer un syndicalisme qui, tout en restant irréductiblement attaché au principe de la solidarité internationale des travailleurs, assume et fait siennes les particularités du Québec et les aspirations des travailleurs québécois²¹ ».

Au nom de ces particularités la FTQ veut que certaines prérogatives du CTC lui soient remises. Au XIII^e congrès de la FTQ²², Laberge déclare que la FTQ doit passer de porte-parole au Québec des syndicats internationaux et nationaux à une véritable centrale syndicale s'occupant des communications avec les militants et des responsabilités monopolisées par le CTC comme l'éducation. Ce congrès se termine par un ultimatum au CTC au nom des « particularités culturelles, linguistiques, syndicales et politiques ». En mai 1974 est signé l'accord de Vancouver qui donne largement satisfaction aux revendications de la FTQ : formule de péréquation, l'éducation syndicale passe à la FTQ, etc. Depuis lors, les relations entre les deux niveaux, national et provincial, sont relativement stables, la FTQ continuant à revendiquer une plus large autonomie, le CTC reconnaissant le particularisme de la FTQ mais se refusant à couper le cordon ombilical.

La FTQ essaie également d'intervenir dans les structures des syndicats internationaux affiliés : c'est le cas de la construction où le Gouvernement du Québec a donné à la FTQ le monopole de la représentation des syndiqués affiliés à des syndicats nationaux ou internationaux membres de la FTQ, c'est le cas de l'industrie des textiles où certains locaux du *Syndicat des travailleurs unis du textile d'Amérique* ont quitté ce syndicat et sont maintenant affiliés à la FTQ.

Ce que la FTQ tente au niveau québécois a déjà été mené à bien par certains syndicats au niveau canadien. Avec l'assentiment de la direction du *Syndicat international des travailleurs unis du papier*, les membres canadiens ont décidé, après un vote, de se séparer de leurs confrères américains pour former le *Syndicat canadien des travailleurs du papier*²³. Le syndicat canadien

20. CTC, *Rapport de la Commission des statuts des structures*, mai 1968.

21. *Statuts de la FTQ*, article 4, paragraphe 1.

22. 3 au 7 décembre 1973.

23. Le 1^{er} septembre 1974.

est indépendant du syndicat américain mais continue à avoir des relations suivies avec lui.

Cette quête vers une « canadianisation » et une « québec-isation » des syndicats internationaux s'accompagne du désir de garder des liens avec ces derniers, ne serait-ce que pour profiter de la puissance et de l'organisation des syndicats nord-américains. Même si, au Québec, le *Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique* est dirigé par un indépendantiste, Jean Gérin-Lajoie, on voit mal les sections canadienne ou québécoise ne plus utiliser le système du *Cooperative Wage Study* qui donne au syndicat un co-pouvoir de décision sur la classification des postes de travail. En d'autres termes, les Métallos, tout en souhaitant une plus large autonomie politique, veulent utiliser les instruments mis sur pied aux États-Unis.

Passant de la scène syndicale à la scène politique, nous voyons un Québec qui réclame le rapatriement de diverses prérogatives, un gouvernement fédéral qui finit par céder sur certains points, ce même gouvernement fédéral encourageant un nationalisme canadien pour contrer l'influence des États-Unis.

Le parallèle apparaît alors nettement. Aux querelles de juridiction FTQ-CTC correspondent les querelles Québec-Ottawa, au nationalisme croissant à la FTQ et au CTC correspond un nationalisme croissant à Québec et à Ottawa, au désir de la FTQ de garder des liens avec les syndicats internationaux et le CTC pour des raisons pratiques correspond le désir de garder des liens économiques avec le Canada (« association ») et les États-Unis²⁴.

D – Perspectives

Le syndicalisme peut être divisé, de façon schématique, en un syndicalisme d'affaires, syndicalisme libéral²⁵ et réformiste, et un syndicalisme d'opposition, syndicalisme contestataire et révolutionnaire. Le premier est souvent symbolisé par la FTQ, le second par la CSN et la CEQ, symbolisation qui oublie les divergences au sein des centrales. Le syndicalisme d'affaires a un préjugé favorable au PQ alors que le syndicalisme d'opposition est méfiant.

Les raisons du préjugé favorable se ramènent à quatre :

1. Le syndicalisme d'affaires, comme son nom l'indique, reconnaît le système dans lequel il fonctionne et veut obtenir de meilleures conditions de vie pour ses membres ; il a ainsi une affinité idéologique avec le PQ qui, loin d'être révolutionnaire, se réclame de la social-démocratie.

2. Le syndicalisme d'affaires est à la recherche d'une certaine autonomie, voire de l'indépendance, tout en gardant des liens avec le syndicalisme nord-

24. Cf. Rodrigue TREMBLAY, *Indépendance et Marché commun, Québec-États-Unis*, Montréal, Éditions du Jour, 1970.

25. Au sens de S. et B. WEBB qui définissaient le syndicat comme « une association permanente de salariés ayant pour objectif le maintien ou l'amélioration de leurs conditions d'emploi ».

américain ; de même, le PQ veut l'indépendance et une association économique avec le Canada.

3. Le syndicalisme d'affaires voit des avantages à avoir de bonnes relations avec le pouvoir, son but n'étant pas de changer la société mais d'y obtenir une place aussi bonne que possible. Ces avantages se sont manifestés dans les années soixante lorsque le parti libéral a favorisé la CSN²⁶. Le PQ pourrait, lui, avantager la FTQ, soit directement en augmentant le monopole de fait de la FTQ dans la construction, soit indirectement. Une modification au Code du Travail facilitant la syndicalisation aiderait la FTQ dans la mesure où une telle modification viserait le secteur privé où la FTQ est déjà massivement présente. Une « québec-isation » des syndicats aiderait la FTQ et ses syndicats-membres à obtenir une plus grande autonomie face aux syndicats internationaux et au CTC.

4. Le syndicalisme d'affaires étant surtout concentré dans le secteur privé et non dans le secteur public, des conflits de travail le mettant aux prises avec le gouvernement ne sont pas en vue.

À l'opposé, le syndicalisme d'opposition, surtout présent dans les secteurs public et parapublic, ne peut s'attendre à des mesures législatives le favorisant puisque la quasi-totalité des salariés de ces secteurs sont déjà syndiqués. De plus, les mesures de « québec-isation » ne le toucheront pas puisqu'il est essentiellement québécois.

De plus, le syndicalisme d'opposition ne peut que favoriser un conflit avec le parti au pouvoir. La fuite en avant que pratique une forte minorité de la CSN – plus la CSN perd de membres, plus son vocabulaire se radicalise – suscitera une réaction de plus en plus négative d'un gouvernement péquiste qui place l'indépendance politique en tête de ses priorités et le changement social et non le bouleversement social en deuxième position.

Enfin, la dépendance du syndicalisme d'opposition vis-à-vis des politiques gouvernementales – la négociation se fera directement entre ce syndicalisme et le gouvernement – et l'appel de plus en plus fréquent aux « sacrifices nécessaires » émanant du PQ ne peuvent que laisser présager un violent affrontement lors des prochaines négociations collectives dans les secteurs public et parapublic.

CONCLUSION

Sans forcer la réalité, un parallèle s'établit entre la Révolution tranquille et la montée au pouvoir du parti québécois. Dans les deux cas, un parti ayant pris des mesures antisyndicales a été battu ; dans les deux cas, le nouveau parti

26. Un exemple est fourni par la *Loi 55 (1965)* qui dans son article 73 reconnaissait le droit à la syndicalisation des fonctionnaires mais n'autorisait l'affiliation qu'à une centrale s'interdisant de faire de la politique partisane, éliminant ainsi la FTQ officiellement favorable au *Nouveau parti démocratique*.

a été épaulé par les syndicats ; dans les deux cas, un interlocuteur syndical privilégié se dégage : la CSN, à l'époque du parti libéral (cuvée des années soixante), et vraisemblablement, la FTQ, aux débuts du PQ.

À moyen terme, le syndicalisme d'opposition devra négocier les salaires et les bénéfices marginaux des salariés des secteurs public et parapublic. Le gouvernement ne pourra pas – en raison des contraintes budgétaires – et ne voudra pas – en raison de la dichotomie entre les demandes des syndicats et une « bonne administration ²⁷ » devant aboutir à l'indépendance – répondre aux attentes de ses salariés. En prévision de ce choc, il est plus que vraisemblable que le syndicalisme contestataire se montrera de plus en plus dur dans ses critiques du caractère « bourgeois » du PQ qui sera traité comme le frère jumeau du parti libéral.

Par contre, à plus long terme, et même si cela semble contradictoire, c'est le syndicalisme d'affaires qui manifestera une réticence croissante à l'égard du parti québécois. En effet, les syndicats d'opposition, se faisant peu d'illusion sur leurs forces et acceptant un rôle prépondérant pour l'État dans la société, ne refuseront pas un éventuel coup de main qui pourrait venir du gouvernement. L'État, émanation des entreprises selon ce syndicalisme et subissant les contradictions du système capitaliste, pourrait être amené, à cause de ces contradictions, à lancer des mesures aidant les syndicats.

Pour le syndicalisme d'affaires, l'État est tout au plus un régulateur. Il n'a pas à intervenir dans les relations de travail sauf pour proposer des règles du jeu relativement favorables aux syndicats. Ces règles établies, c'est au syndicalisme libéral de les faire fonctionner en sa faveur. Même si la FTQ a publié *L'État, rouage de notre exploitation*, la pratique est beaucoup plus de « flirter » avec le PQ pour étayer la partie syndicale et impressionner la partie patronale que de lutter réellement contre l'État à qui on demande de ne pas favoriser systématiquement les entreprises mais non pas de devenir un État au service de la classe ouvrière. Le syndicalisme d'affaires veut traiter directement avec les entreprises et ne reconnaît le bien-fondé de l'intervention étatique que pour faire pencher la balance de son côté. En d'autres termes, le syndicalisme d'affaires et, en particulier, la FTQ veulent établir, consolider et développer leurs sphères d'influence syndicale, l'État n'intervenant qu'au premier stade, les deux autres relevant des relations patronales-syndicales.

Un exemple de la différenciation entre les deux syndicalismes a été exposé par Léo Roback ²⁸ qui a relevé les orientations divergentes des centrales quant à la qualité de la vie au travail, la CSN acceptant « que la question de la sécurité au travail soit confiée en priorité à l'État », la FTQ « insistant sur la nécessité impérieuse de l'intervention syndicale sur les lieux de travail ».

27. Bonne administration signifiant de meilleurs services à la population sans augmentation de la fiscalité.

28. Au VII^e colloque des Relations industrielles de l'Université de Montréal (octobre 1976).

Or, si l'on se fie aux programmes du PQ et à son action gouvernementale²⁹, il est net que le PQ a une vision globale de la société et entend imposer sa marque partout. Cette vision est particulièrement englobante dans le texte « Quand nous serons vraiment chez nous³⁰ » où à peu près tous les aspects de la vie en société sont passés en revue et doivent faire l'objet d'interventions gouvernementales, du régime présidentiel au contrôle de la publicité, de l'intégration des compagnies Canadien National et Canadien Pacifique au Québec sous la houlette de l'État à la représentation des travailleurs aux conseils d'administration des entreprises.

Les déclarations des ministres depuis le début de 1977 vont dans le même sens. Il s'agit non pas d'une révolution mais d'une réforme en profondeur de toute la réalité sociale. Le gouvernement, en tant qu'émanation de la volonté du peuple, doit diriger l'ensemble des forces de la nation. Lorsque, pour une raison ou une autre, ces forces renâclent, elles sont cataloguées comme « égoïstes », « irrationnelles »...

Dans la mesure où syndicalisme d'opposition et PQ ont des visions globales du monde différentes, la coupure est nette. Elle n'empêcherait cependant pas, à moyen et long termes, un rapprochement circonstanciel en vue d'objectifs limités.

En ce qui concerne le syndicalisme d'affaires, il entretient actuellement de bonnes relations avec le gouvernement péquiste. Mais il nous semble que dès que le PQ appliquera sa politique interventionniste aux syndicats – nous ne parlons pas de mesures législatives pro-syndicales mais d'« aider le syndicalisme à se redéfinir » – la réaction du syndicalisme libéral sera d'autant plus négative que la conception selon laquelle le syndicalisme est une courroie de transmission lui est totalement étrangère. Toute intervention gouvernementale dans la marche des syndicats sera considérée comme une ingérence inadmissible.

L'attitude des syndicats d'affaires place le PQ devant un dilemme : appliquer une politique interventionniste, conforme à son programme, ce qui entraînera une opposition croissante de ces syndicats, ou se limiter à une politique d'aide aux syndicats pour conserver une paix sociale indispensable à la réussite du gouvernement.

La lune de miel entre le parti québécois et une partie du mouvement syndical tournera court dès que le PQ entendra imposer une présence contraignante de l'État dans les relations de travail.

29. Ce texte a été rédigé fin avril et début mai 1977.

30. En 1972.